

REFERENCE FOR THE FOLLOWING ARTICLE:

Gledhill, Christopher. 2007. La portée : seul dénominateur commun dans les constructions verbo-nominales. In Frath, P., Pauchard, J. & Gledhill, C. (éds) *Actes du 1er colloque Res per nomen*, Reims 24-36 mai 2007, Université de Reims, Champagne, 113-124.

La portée : seul dénominateur commun dans les constructions verbo-nominales.

Christopher Gledhill, Université Marc Bloch, Strasbourg.

In this paper, I argue against using such terms as ‘support verb’, ‘light verb’ or ‘stretched verb’ for examples such as *have a break*, *make an inspection*, *take fright* and so on. I argue that the grammarians who classify verbo-nominal constructions (VN) in this way are making two incorrect assumptions: 1) that it is possible or worthwhile to posit intermediate parts of speech, such as ‘light verbs’ or ‘predicate nominals’, and 2) that VN constructions are derived from a single underlying verb. Instead, I set out here a general framework for tackling VN constructions, based on Systemic Functional Grammar (Halliday 1985). In particular, I discuss the case of French VN constructions built around the verb *faire* (‘to do’). My argument is that although these constructions have two structures (*verb + nominal expansion*, or *predicator + nominal complement*), the common denominator is that all of the nominal elements express **range**, a semantic role played by a complement which either designates the process expressed in the predicate (*have a think*, *make an suggestion*, *take stock of something*) or delimits the process in some way (*play tennis*, *weigh a hundred stone*, *fight the good fight*). These expressions are discussed in terms of a semiotic approach which assumes that VN constructions are not words or phrases, but complex signs, made up of a **pivot**, a regular recognizable form which may just consist of a lexical item such as *faire*, as well as a **paradigm**, a set of variable contrastive elements which nevertheless make up a cohesive semantic whole (as in *faire la + fête, fiesta, java, nouba*, / *have a + ball, do, knees-up, party, rave...*)

1. Introduction¹

Cet article a deux objectifs. D’abord, il s’agit de démontrer que la théorie grammaticale n’a pas besoin de catégories lexicales comme *verbes supports*, *verbes légers*, *stretched verbs* et autres *Funktionsverbgefüge*. Je propose de remplacer ces notions non par une nouvelle partie de discours, mais plutôt par un cadre analytique qui permettra de rendre compte des expressions aussi diverses que *faire peur*, *faire la fête* ou *faire l’objet d’une procédure*. Ces constructions comportent certes des structures différentes, mais elles ont aussi, et surtout, un dénominateur en commun : la notion sémantique de ‘portée’ proposée par Michael Halliday (1985) dans le cadre de sa ‘grammaire systémique fonctionnelle’. La **portée** est un rôle sémantique joué par tout élément non-prédicatif qui désigne ou délimite le procès exprimé par le prédicateur. Il est important de noter que l’élément exprimant la portée ne remplace pas le prédicateur, il correspond ainsi à ce qu’on appelle en grammaire traditionnelle ‘l’objet interne’. Ainsi, la portée est non seulement exprimée par les compléments dans les expressions à verbes ‘légers’ (*avoir besoin*, *faire la fête*, *se rendre compte* etc.), mais aussi dans les constructions où le verbe est lexicalement ou sémantiquement ‘lourd’ (*boire un coup*, *jouer le jeu*, *peser cent kilos*). J’estime que cette notion a plus de potentiel théorique que les explications tortueuses adoptées notamment par la grammaire générative (Kearns 1989), ou les approches françaises du ‘lexique-grammaire’ (Gross 1989) et la ‘théorie des opérations énonciatives’ (Culioli 1999).

Le deuxième objectif de cette étude est plus ambitieux. Il s’agit de proposer une analyse sémiotique des constructions VN. Par sémiotique, j’entends l’approche néo-saussurienne proposée par Tobin (1990), et plus récemment Beedham (2005). Selon cette optique, le signe constitue l’objet central de la théorie grammaticale, et non la phrase ou le prédicat. Les constructions VN doivent ainsi être considérées comme des signes entiers, et non pas des formes

¹ Je tiens à remercier un(e) lecteur(-rice) anonyme pour ses commentaires sur une version antérieure de cet article.

dérivées d'un verbe simple ou d'un prédicat profond. Dans cette perspective, un signe comme *faire la fête* a le même statut sémiotique que *fêter*, dans la mesure où tous les deux sont des dénominations qui réfèrent à des objets stables de notre expérience (Gledhill et Frath, à paraître). La différence est que *faire la fête* est un signe complexe, et il doit sa valeur à plusieurs signes, dont le plus important est le **pivot**, un élément qui sert de repère formel pour le reste de l'expression (Gledhill et Frath 2007). Le pivot peut être un élément lexical aussi bien qu'une structure syntaxique, comme on l'a pu observer dans les 'constructions lexicales' de Goldberg (1995) ou les 'lexical patterns' de Hunston et Francis (2000). Le pivot (*faire*) est accompagné d'un **paradigme**, une famille d'éléments contrastifs qui constituent un domaine sémantique cohésif, par exemple *faire + la fête, la fiesta, la java, la nouba...* Notre distinction entre 'pivot' et 'paradigme' a l'avantage singulier d'éviter la question de la dépendance grammaticale (lequel des éléments modifie l'autre ?), ainsi que le problème de la nature catégorielle de l'expression (s'agit-il d'un verbe étendu ou d'un prédicat complexe ?). La notion de 'pivot' peut aussi s'étendre à d'autres éléments de la construction, par exemple il est possible de démontrer que l'article fait partie du pivot dans la famille d'expressions : *faire la + fête, fiesta, java, nouba...* Pour comprendre l'importance de cette notion, il convient de rappeler que beaucoup de grammairiens considèrent que le verbe 'support' n'apporte rien à la signification de l'expression, puisque la construction VN serait générée à partir d'un prédicat profond. Au contraire, j'argumente ici que le verbe pivot ne perd pas son rôle syntaxique de prédicateur, et contribue de façon décisive à la valeur de chaque expression.

L'approche adoptée dans cet article va à l'encontre du contextualisme prôné par les linguistes empiriques, comme Sinclair (1991), qui postulent que la signification n'existe que dans le message; autrement dit, la valeur du signe serait la somme de tous les emplois que l'on peut observer en contexte. Néanmoins, la technique de l'analyse de corpus prônée par Sinclair s'avère plus utile que la linguistique introspective qui privilégie le jeu des exemples et des contre-exemples inventés. C'est pour cette raison que les adeptes du lexique-grammaire et de la grammaire générative ne tiennent pas compte des constructions VN en contexte : ils considèrent que la signification de chaque expression est une fonction de sa dérivation. Pourtant, comme j'ai souligné ailleurs (Gledhill 1999, 2000), l'usage consacre à chaque expression une phraséologie particulière qui ne peut être prédite par l'analyse hors contexte des différents éléments du signe. Pour démontrer ce **principe phraséologique**, je me propose d'examiner ici les paradigmes associés au pivot *faire* dans un grand corpus de textes administratifs français. Nous verrons que les collocations associées à ce verbe appartiennent à des domaines sémantiques systématiquement reliés.

Mais avant de plonger dans l'analyse de corpus, je voudrais esquisser les propriétés principales des constructions verbo-nominales.

2. Quelques propriétés des constructions verbo-nominales

Le premier faisceau de propriétés que la plupart des linguistes s'accordent à établir (V1 à V4) concerne le comportement verbal ou quasi-verbal des constructions VN :

- V1 Dérivation.** Les constructions VN comportent un V léger (fréquent et général) et un N lourd (sémantiquement plus précis). Dans beaucoup de constructions, le N est dérivé d'un V simple, ou au moins apparenté étymologiquement à ce mot (*faire du travail = travailler*). Mais la paraphrase n'est pas toujours possible, et la notion de dérivation est donc parfois discutable (*avoir besoin = ?besogner, faire du bruit = ?bruiter, faire froid = ?refroidir*).
- V2 Complémentation.** Les constructions VN ont les mêmes types de compléments que les V simples : simple *Jean fait du bruit*, double *Pierre fait peur à Jean*, et triple *Pierre fait don de son corps à la médecine*). Mais dans beaucoup de cas, surtout les locutions verbales, le N ne correspond pas à un complément canonique (*avoir besoin, faire froid*).

- V3 Passivation.** Certaines constructions permettent une permutation active et passive, comme les V simples (*Jean a fait un résumé du livre = Un résumé de ton livre a été fait par Jean*). Mais la passivation n'est pas toujours possible (*Ils ont pris la fuite = ?La fuite a été prise*).
- V4 Aspectualisation.** Le verbe dans certaines constructions peut exprimer un aspect lexical, par exemple : statif *avoir de l'assurance*, inchoatif *prendre de l'assurance*, terminatif *perdre de l'assurance*. Wierzbicka (1982) a notamment remarqué qu'en anglais les constructions VN expriment souvent un aspect perfectif par rapport à leur équivalent simple: *She laughed* 'Elle a ri' / *She gave a laugh* 'Elle éclata de rire', par rapport à *She laughed for hours* / *?She gave a laugh for hours*.

Une deuxième série de propriétés (N1 à N4) concerne le groupe nominal :

- N1 Détermination.** Le déterminant est parfois absent ou figé (*prendre la fuite* / *?prendre une fuite*). Quand le N est qualifié, le déterminant est plus variable : *prendre une fuite surprenante*, (mais cet exemple, cité par Vivès, 1984, nous paraît discutable).
- N2 Extraction.** Le N dans certaines constructions ne peut pas être extrait pour constituer le focus dans une structure clivée (*C'est la caisse qu'il a prise* / *?C'est la fuite qu'il a prise*).
- N3 Expansion.** Le N dans certaines constructions ne peut être modifié par des structures relatives ou d'autres qualificatifs (*Il a pris la décision qui s'imposait* / *?Il a pris la fuite qui s'imposait*).
- N4 Conversion.** Le V dans certaines constructions ne se prête pas à un emploi autonome ou nominal (*Elle a vérifié l'hypothèse = sa vérification de l'hypothèse* / *Elle a fait l'hypothèse = ?son fait de l'hypothèse*).

Comme on pourrait s'y attendre, il n'y a pas une seule propriété qui nous permette de rassembler toutes les expressions VN, à part, naturellement la propriété V1 qui nous dit qu'il nous faut un V et un N. Ce constat a mené certains linguistes, comme Pottelberge (2000) à abandonner l'idée d'une catégorie de constructions VN. Mais nous estimons que ce constat est seulement un échec du point de vue formel, c'est-à-dire morpho-syntaxique. D'un point de vue sémantique, il y a une correspondance très forte entre la forme et le sens dans la plupart de ces constructions. Nous verrons dans la prochaine section que tous les N dans ces expressions expriment la 'portée' d'un procès sémantique. Quant aux différences formelles que l'on peut identifier, il suffit de remarquer ici que la plupart des paramètres V dépendent de l'autonomie référentielle du verbe. De même, la plupart des critères N sont associés à l'autonomie référentielle du N par rapport à un V complexe. Malheureusement, ces considérations n'ont pas souvent retenu l'attention des grammairiens. C'est notamment le cas de la grammaire générative, et des écoles françaises du 'lexique-grammaire' et la 'théorie des opérations énonciatives' (TOE).

La grammaire générative voit dans les différents faisceaux de propriétés (V1-4 et N1-4) la preuve qu'il existe plusieurs sous-catégories lexicales. Une distinction primaire a été établie par Kearns (1989) entre 'prédicats nominaux' (*John gave the roses a prune < John pruned the roses*) et 'prédicats légers' (*make an inspection < to inspect*). Kearns remarque que le prédicat nominal ne peut être focalisé (*?It was a prune that John gave to the roses last week*), ni interrogé (*?What did John give to the roses last week?*), ni pronominalisé (*?John gave it to the roses last week*), ni converti en argument syntaxique (*?John's prune of the roses was successful*). Pourtant ces emplois sont possibles avec les prédicats légers (*John's inspection of the building was rather cursory*), ainsi qu'avec les gérondifs en *-ing* (*John's pruning of the roses was successful*). Kearns conclut alors, comme l'a fait Wierzbicka (1982), que le prédicat nominal anglais est une catégorie lexicale intermédiaire. Les prédicats nominaux auraient donc une nature verbale en structure profonde, ce qui expliquerait pourquoi ceux-ci résistent aux tests N1-4. En contrepartie, la morphologie nominale des prédicats légers leur permettrait de subir les reformulations N1-4. En somme, au lieu de chercher une motivation sémantique pour les propriétés différentes des prédicats nominaux ou légers, l'approche

génération se contente d'une explication essentialiste, notamment liée à la prétendue nature profonde de ces sous-catégories lexicales.

Dans les versions plus récentes de la grammaire générative, on postule que la relation entre un prédicat simple et un prédicat complexe correspond à une 'paraphrase thématique' au cours de laquelle les propriétés argumentales du prédicat profond sont associées à une structure dite **light verb** (vP) (Grimshaw et Mester 1988, Di Sciullo et Rosen 1991). Par exemple, pour obtenir la phrase *elle fait la fête* on suppose qu'un prédicat primaire avec la structure VP (*elle, fête*) est le complément d'une structure à verbe léger (vP) intermédiaire, qui a à sa tête le verbe *faire* lui-même spécifié par d'autres structures (que je n'ai pas la place de décrire ici). Les tenants de cette théorie affirment que ces structures sont gérées par une règle lexicale, comme le dit Massam « a single lexical redundancy rule [which] creates a transitive verb from an intransitive one » (1990, 196). Naturellement, on est en droit de se demander, comme le fait Beedham (2005), si les déplacements profonds qui sont opérés pour obtenir une structure de surface très simple (*elle fait la fête*) sont théoriquement nécessaires. Et même si l'on accepte la réalité de ces structures et ces déplacements profonds, les générativistes n'abordent jamais le problème de l'équivalence présumée entre le prédicat complexe représenté par une construction VN, et un prétendu prédicat profond.

L'idée d'un prédicat profond est aussi supposée par l'école française du lexique-grammaire (Vivès 1984, Giry-Schneider 1987, G. Gross 1989). L'objectif de cette approche a été d'établir de façon aussi formelle que possible une catégorie homogène de **verbes supports**. Gross et ses condisciples supposent que le verbe dans ces constructions n'est rien d'autre qu'un auxiliaire :

...les verbes supports n'ont pas de fonction prédicative, ce ne sont pas eux qui sélectionnent les arguments dans une phrase. Leur fonction est d'actualiser les prédicats nominaux. Ils jouent donc le même rôle que les désinences des prédicats verbaux ... (Gross, 2005, 167)

La place manque pour avancer les arguments des structuralistes contre l'idée d'un verbe 'sans signification' (Bolinger 1968, Cotte 1998). Il suffit de considérer ici les différences d'emploi que l'on peut observer entre *make a decision* / *take a decision* ou *prendre fin* / *mettre fin* (mentionnées dans Gledhill, à paraître). Les tenants du lexique-grammaire sont conscients de ce problème, mais ils tendent à aggraver leur cas en prétendant que les verbes légers ne sont que des opérateurs qui expriment un choix stylistique (Gross 1989), ou, au mieux, un aspect lexical (Gross 2005).

Il est instructif de comparer l'approche formelle du lexique-grammaire à celle proposée Allerton (2002) pour l'anglais. Comme les lexique-grammairiens, Allerton souligne la relation transformationnelle que l'on peut établir entre un verbe 'simple' et ce qu'il appelle un **stretched verb**. En outre, Allerton affirme qu'il n'est pas concerné par le problème de la signification, et qu'il vise plutôt une définition purement structurelle des verbes étendus. Ainsi sont exclues de son étude 1) les constructions exprimant une manière *express* / *show annoyance* par rapport au V simple *annoy*, 2) les constructions dans lesquelles le V exprime un sens instrumental dérivé d'un N : *to arm sb* / *to supply so with arms*, et enfin 3) les constructions 'défectives' qui partagent la même structure syntaxique et sémantique d'un V étendu, mais qui n'ont pas d'équivalent simple. Cette troisième restriction admet, paradoxalement, le prédicat *to heed the warning* et son verbe étendu *to take heed of the warning*, mais non sa traduction en français *tenir compte de l'avertissement*. On voit donc qu'il y a très peu de différences entre Allerton et les tenants du lexique-grammaire. Il s'agit dans les deux cas d'obtenir une définition restrictive des constructions VN, dans la seule optique de constituer une catégorie homogène d'expressions apparentées. Aucune explication n'est fournie pour les expressions qui n'entrent pas dans le cadre de cette analyse, et en effet, ces grammairiens n'ont pas l'ambition de proposer un cadre analytique plus général.

Les énonciativistes français (Culioli 1999) ne souffrent pas de ces excès de modestie. D'ailleurs, ils adoptent une position diamétralement opposée à celle d'Allerton et des tenants du lexique-grammaire. Leur intérêt primordial pour des invariants sémantiques a mené les condisciples de Culioli à souligner l'importance du verbe dans les constructions VN. Par exemple,

dans une étude récente Celle (2004) propose qu'un verbe comme *have* dans les constructions VN anglaises n'est pas un opérateur vide de sens. Cette observation est tout à fait compatible avec l'approche structuraliste adoptée dans cet article. Mais comme la théorie générative, la théorie de l'énonciation suppose qu'un locuteur crée un énoncé à partir d'un prédicat notionnel. La structure formelle de la phrase serait ainsi dérivée par des opérations cognitives abstraites. Pour démontrer le raisonnement typique de la 'théorie des opérations énonciatives' (TOE), il suffit de citer un passage de Celle (2004) qui réfère à une séquence de ces opérations afin d'expliquer l'emploi de l'article indéfini *a(n)* dans les constructions VN en anglais :

...la base verbale précédée de l'article *a* marque plutôt une discontinuité dans un processus et requiert... une pondération des paramètres quantitatifs et qualificatifs, ce qui bloque toute stabilisation par aboutissement à un objet extérieur... Au sein même d'une relation partie-tout, la fragmentation est strictement quantitative en français, alors que la structure verbo-nominale de l'anglais permet de spécifier la singularité qualitative de l'occurrence fragmentée. (2004, 88)

En lisant cette citation, le lecteur a, nous-semble-t-il, le droit de soupçonner qu'on lui jette de la poudre aux yeux. Celle postule une série de mécanismes cognitifs (*pondération, stabilisation, aboutissement, fragmentation...*). Mais on peut lui demander si elle croit vraiment que ces mécanismes existent, ou si elle peut expliquer leur utilité sur la plan linguistique. Heureusement, l'auteur nous fournit un exemple concret « **I had a read of a book / *I had a walk to the post-office* sont des énoncés impossibles car ils supposeraient un point d'aboutissement visé et atteint. » (2004, 89). Malheureusement, pour elle, ces emplois sont parfaitement acceptables en anglais, et l'on peut même trouver des exemples dans le *British National Corpus*:

1. The man grins. "**Have a read of** my newspaper."
2. ...You know, **have a read of** the code, yeah, a little bit more of the code, just to find out, you know, what size integers it's using..
3. I've got to **have a walk** up to post office in a bit.
4. So Jord Jordan and I **had a walk** down to... the nursery yesterday morning.

Un(e) lecteur(-rice) anonyme a suggéré que la détermination des compléments indirects dans les exemples (1-2) (*my newspaper, of the code*) n'est pas la même que dans les exemples négatifs proposés par Celle. Or, si j'ai bien compris l'argument de Celle, l'emploi de *a* devant le complément direct dans ces constructions aurait une incidence sur l'aspect du prédicat, ce qui empêcherait l'emploi d'un complément indirect avec une détermination 'stable'. Or tout dépend donc de la notion de 'stable' ou de 'stabilisation'. Quand les énonciativistes auront publié un manuel expliquant pourquoi *the* dans *have a read of the code* est moins stable que *the* dans *had a walk to the post office*, je le lirai volontiers. Mais je ne le recommanderais pas à mes étudiants, et à la place je leur donnerais l'explication suivante : *I had a read of a book / I had a walk to the post-office* sont possibles parce qu'on peut lire des textes partiellement, et on peut marcher sans se soucier si l'on arrive à la fin (dans tous ces cas *a* signale la quantification du procès). Dans cette explication, j'ai dû utiliser un terme technique discutable: *quantification*. Mais ce terme est sans doute plus acceptable que *pondération, stabilisation, aboutissement, fragmentation...*

Ce qui est vraiment en cause ici est la posture adoptée par Celle : elle nous dit que *I had a read of a book / I had a walk to the post-office* sont impossibles. De toute évidence, l'explication de Celle ne lui permet pas de prédire ce qu'on a le droit de dire en anglais, ce qui rend son argument d'autant plus trompeur qu'il est terminologiquement opaque. Le discours logico-rationnel des énonciativistes se veut scientifique, puisqu'il évite totalement la terminologie descriptive traditionnelle. Mais en réalité, il s'avère être l'équivalent verbal des arbres syntaxiques dessinés par les générativistes. En fin de compte, les générativistes et les énonciativistes sont souvent trop prêts à postuler des restrictions ou des interdits pour justifier la symétrie artificielle de leurs discours.

L'objectif principal de cette section a été de rappeler les caractéristiques principales des constructions verbo-nominales. Au passage, nous avons vu que les grammairiens formalistes sont préoccupés par l'identification de catégories lexicales. Hélas, la recherche de critères formels les mène à faire abstraction des nuances sémantiques que peuvent apporter les verbes utilisés dans ces constructions. Et leur définition, trop mécanique, des phénomènes concernés les oblige à exclure les expressions qui sont souvent les plus intéressantes du point de vue phraséologique. Cette méthodologie taxonomique, on est tenté de dire 'taxidermique', est sans doute une caractéristique dominante du discours des grammairiens contemporains. On verra dans la prochaine section que la recherche de sous-catégories n'est pas la seule manière de considérer ces phénomènes.

3. Les prédicats complexes et la notion de portée

Dans cette section, je propose un cadre de référence global inspirée par l'analyse fonctionnelle de Halliday (1985). Cette approche a le mérite de ne postuler aucune catégorie lexicale nouvelle, tout en permettant de situer plusieurs types de constructions sur un gradient, allant des locutions les plus figées (*faire faillite*), jusqu'aux constructions où le complément est un objet direct classique (*faire un gâteau*). En premier lieu, le modèle de Halliday postule trois dimensions d'analyse, c'est-à-dire trois niveaux d'expression qui n'ont pas les mêmes principes d'organisation; un détail qui différencie cette approche des modèles plus formels. Le premier niveau est celui de la **fonction syntaxique** (Sujet, Prédicateur, Complément). J'estime que dans toutes les constructions VN, le verbe est toujours un prédicateur, puisque sa forme révèle, entre autres, si l'orientation de la proposition est active ou passive. Cette idée est contraire à ce que suggèrent les tenants du lexique-grammaire, pour qui seul le nom dans ce genre de construction est prédicatif.

La deuxième dimension de notre analyse est celle de la **structure lexicale**, c'est-à-dire l'organisation de l'énoncé en séquences de signes plus ou moins élaborés. C'est sur ce plan que nous pouvons établir une distinction entre les séquences groupe verbal + groupe nominal, et les véritables groupes verbaux complexes. Les exemples authentiques (A) et (B) suivants (extraits du corpus *Acquis Communautaire* discuté plus bas) permettent de mieux visualiser cette distinction, que je désigne 'prédicat complexe' et 'prédicateur complexe' :

(A) Prédicat complexe

	<i>La Commission</i>	<i>fait</i>	<i>un rapport</i>	<i>au Parlement européen</i>
Fonction	S	P	C	C
Structure	m nom	ver	m nom	prép./m nom q
Rôle	AGT	PROC	(PROC communicatif)	DAT

(B) Prédicateur complexe

	<i>L'activité commerciale</i>	<i>fait</i>	<i>l'objet</i>	<i>d'une procédure administrative</i>
Fonction	S	P		C
Structure	m nom m	ver	e m nom	pré m nom q
Rôle	OBJ	PROC	(PROC relationnel)	(PROC matériel)

(Selon le système de notation des tenants de la grammaire systémique, les fonctions syntaxiques sont en majuscules (S, P, C), les structures lexicales en minuscules : m(odifieur), nom(inal), ver(be), pré(position), e(xtension), q(ualifieur), et les rôles sémantiques en groupes de majuscules : AGT = agent, OBJ = objet affecté, DAT = datif, PROC = procès, (PROC) = portée de procès.)

La distinction entre (A) prédicat complexe et (B) prédicateur complexe n'est pas originale. La grammaire traditionnelle a souvent fait allusion à l'intégration structurale du nom dans le groupe

verbal, surtout pour expliquer les propriétés restreintes des locutions par rapport aux autres constructions, par exemple, le fait qu'il faut un adverbe pour exprimer l'intensification (*Pat fait très peur aux électeurs*) (Wilmet 2003). Mais si cette distinction a été reconnue, les grammairiens persistent à confondre fonction et structure; le terme 'objet' désignant pour de nombreuses personnes le complément et le groupe nominal suivant le verbe. C'est pour cette raison qu'on a souvent essayé de ré-analyser les noms dans les constructions VN en tant qu'adverbiaux ou, comme nous avons vu, de catégories lexicales intermédiaires. J'estime que cette confusion provient d'une conception linéaire de la proposition, une idée renforcée par la fameuse séquence 'SVO' (Sujet, Verbe, Objet).

Or, l'analyse adoptée ici permet de représenter de façon explicite l'intégration du nom dans une locution verbale comme *avoir besoin, prendre soin, tenir compte* etc. Dans ce système, la structure **ver + e** (verbe + extension) n'a rien d'extraordinaire. Elle sert notamment à décrire les particules de négation en français (*ne fais pas de bêtise*), et les particules séparables en anglais (*to take up arms*). Les noms qui constituent des extensions du prédicateur complexe ne peuvent être pronominalisés, et résistent aux autres tests de complémentation. Le fait que ces noms peuvent être (pré- ou post-)modifiés (*avoir grand besoin, etc.*) indique simplement que nous avons affaire à un groupe nominal enchâssé et non à un complément indépendant. En outre, les exemples suivants démontrent que seul le complément indirect, le groupe prépositionnel qui suit le prédicateur complexe, est un véritable complément, puisqu'il peut être relativisé (5-6) ou pronominalisé (7-8):

5. à la suite d'une demande de l'industrie communautaire faisant valoir que **le dumping dont font l'objet** les briquets jetables avec pierre chinois s'est considérablement renforcé depuis la cl...
6. États membres appliquent les critères énoncés à l'annexe V et s'assurent que **le groupe dont fait partie** le service d'inspection applique les critères visés à la seconde phrase du
7. Les mesures d'ordre public ou de sécurité publique doivent être fondées exclusivement sur le comportement personnel de l'individu qui **en fait l'objet**.
8. un tel résultat indique simplement que d'autres études seront nécessaires pour **en faire la preuve**.

Ces constructions contrastent avec les prédicats complexes, où le groupe nominal est un véritable complément qui peut, par exemple, devenir sujet dans une proposition passive, cf. les exemples (9-12):

9. Ainsi, **il a été fait un accueil chaleureux** à l'Andalousie qui cherchait à se procurer 400 millions de DM...
10. Moins de deux semaines après **l'annonce faite** par le nouveau premier ministre russe, ...
11. Le président du RPR, qui, en pressant M. Chirac de se mettre en campagne, s'est affranchi de **l'interdiction faite** par M. Balladur de parler de la présidentielle avant la fin de l'année...
12. Les inspecteurs peuvent indiquer selon le cas **l'usage qui a été fait** des matières nucléaires ...

Cette discussion nous mène à la troisième dimension de notre analyse, cruciale pour l'analyse des expressions VN. Il s'agit du niveau où l'on identifie les différents types de participants qui ont un rôle à jouer dans le **procès sémantique** de la proposition. Parmi ces rôles, on distingue entre les participants (agent, bénéficiaire, objet affecté, objet effectué, etc.) et les non-participants (les circonstanciels et la portée). La **portée** est un rôle exprimé par tout élément qui désigne ou délimite le procès, mais qui n'est pas le prédicateur. C'est ce rôle qui est joué par les noms *rapport, objet* et *procédure* dans les exemples (A) et (B), et il me semble que c'est le rôle joué par les substantifs dans la plupart des constructions VN ainsi que les locutions verbales traditionnelles.

Il faut souligner que le procès n'est pas toujours déterminé par le verbe. Le procès est le résultat du jeu entre les différents éléments, comme on peut le voir, par exemple, dans les expressions conventionnelles : *ça y est, qu'est ce que tu as?, est-ce que ça va?* Il serait donc trop simpliste de prétendre, comme le font certains grammairiens, que tel ou tel verbe est un 'verbe d'activité', un 'verbe mental', et ainsi de suite. Dans notre exemple (A), il s'agit d'un procès complexe qui est à la fois le résultat d'un procès matériel (suggéré par le choix du verbe *faire*) et

un acte communicatif (*rapport*). La présence d'un bénéficiaire dans ce contexte permet ces deux interprétations, et d'ailleurs nous n'avons pas besoin de choisir entre les deux pour comprendre le message. De même, dans l'exemple (2), il s'agit d'une métaphore de relation (*faire l'objet*), spécifiée par une activité matérielle administrative (*procédure*). Nous verrons dans la prochaine section que ce genre d'expression composite domine les emplois du verbe *faire* dans le discours administratif français.

Mais quelle est la portée de la notion de portée? Halliday & Matthiessen (2004, 295) soulignent que la portée a une fonction communicative précise, qui est de permettre au locuteur de quantifier ou qualifier un procès sous la forme d'un nom, comme dans *Pat fait un très bon travail* / *Pat fait beaucoup de travail*. Mais à la différence des qualifications adverbiales (*Pat travaille bien, Pat travaille beaucoup*), la portée permet au locuteur de focaliser le procès en fin de phrase. Comme j'ai déjà mentionné, la portée ne se limite pas à la désignation du procès, elle peut aussi le délimiter, c'est-à-dire, le répartir en sous-événements (*Ils ont joué cinq parties*), le renforcer comme dans les compléments dits 'cognats' (*Ils ont joué le jeu*), ou le reformuler en sous-catégories (*Ils ont joué au poker, à la belote, etc.*). Halliday utilise le terme 'portée d'entité' pour ces emplois spécifiques : à la différence des circonstanciels, qui sont toujours extérieurs au procès, la portée d'entité réfère à des éléments qui sont essentiels dans le déroulement du procès (*boire un coup, peser cent kilos*). On peut voir avec ces derniers exemples que la portée n'est pas limitée aux constructions à verbes légers.

Enfin, il faut noter qu'il existe peu de tests syntaxiques pour distinguer les compléments de portée des compléments effectués (*faire + du pain, du feu, un gâteau*) ou affectés (*mettre, porter, prendre + son manteau*). À part les extensions nominales, qui sont intégrées dans le VG, les compléments, y compris les compléments de portée, sont des référents qui peuvent être repris dans le discours (on peut éteindre *le feu* que j'ai fait, et on peut faire abstraction du *rapport* que j'ai fait). La différence essentielle est donc d'ordre sémantique : le complément de portée participe à l'expression du procès, et il n'est pas qualifié ou modifié par ce procès. C'est ce qu'on veut dire par un 'non-participant', une notion similaire au terme traditionnel 'objet interne' (Gougenheim 1970, Larjavaraa 1997). Mais la portée va plus loin que cette notion, car selon Halliday, elle s'applique aussi aux procès non-matériels, c'est-à-dire les compléments attributifs de procès relationnels ou circonstanciels (*être beau, faire beau, faire partie de*), et les compléments des procès mentaux (*savoir nager, savoir que c'est la fin...*). De même, j'ai démonté ailleurs (Gledhill, à paraître) que la portée peut aussi être exprimée par des éléments qui ne sont pas des compléments, comme *prendre quelqu'un au sérieux, mettre quelqu'un en garde, to take someone seriously*. Ces exemples nous permettent de faire un rapprochement entre les compléments de portée et les prédicats causatifs (*faire réparer une voiture*), une analogie déjà observée par Banks (2000).

Mais bien que la notion de portée nous permette de regrouper les expressions VN, ce n'est qu'un point de départ. Il est aussi essentiel d'analyser les expressions VN en contexte. La complexité naturelle des exemples fournit des informations importantes sur la phraséologie particulière de chaque expression et, surtout, sur les différentes interprétations que l'on peut associer à ces expressions par rapport à leurs concurrentes dans le système linguistique.

4. Analyse de corpus : *faire* + N

Dans cette section, je me bornerai à commenter très brièvement les emplois les plus frappants du verbe *faire* dans un corpus spécialisé, l'*Acquis communautaire*, une archive de textes administratifs et juridiques constituant la jurisprudence de l'Union européenne (14 millions de mots pour la partie française du corpus).

On peut constater la spécificité de ce corpus en observant les collocations les plus fréquentes de *faire* établies par le logiciel *Wordsmith* (tous ces exemples ont plus de 100 occurrences):

Table 1. Les emplois les plus fréquents de *faire* dans l'*Acquis communautaire*.

1. fait à Bruxelles
2. faire des recommandations
3. du fait que
4. fait l'objet d'
5. faire partie des
6. il est fait référence au paragraphe
7. faisant usage des
8. faire valoir son droit d'auteur
9. fait rapport à
10. faisant apparaître que
11. il est fait mention
12. faire face à
13. ne fait pas obstacle à
14. en faisant appel à tous
15. un fait générateur

Cette liste nous donne beaucoup d'informations sur le style du corpus (la 3e personne, des expressions figées, *fait à Bruxelles*, ainsi que les termes spécialisés, *un fait générateur*). Mais on constate surtout que *faire* est un mot-charnière autour duquel se forment deux constructions : des prédicats verbo-nominaux et des prédicats causatifs. Les noms dans ces constructions VN expriment tous la portée d'un procès, il n' a pas d'objets effectués (*faire un gâteau*) ou affectés (mais le verbe *faire* n'en a peut-être pas ?). A défaut de pouvoir examiner toutes ces formes, on peut résumer les procès les plus fréquemment exprimés dans la table suivante:

Table 2. Les procès exprimés par les compléments de portée du verbe *faire*.

MATÉRIEL	(non-transitif)	<i>faire</i> +	<i>le commerce, le nécessaire, le vide</i>
	(transitif)	<i>faire</i> +	<i>les essais, les mesures, les prélèvements</i>
MENTAL	(cognitif)	<i>faire</i> +	<i>une estimation, une extrapolation, une idée</i>
	(communication verbale)	<i>faire</i> +	<i>des commentaires, des déclarations, des remarques</i>
	(communication textuelle)	<i>faire</i> +	<i>appel, mention, part, rapport, référence</i>
RELATIONNEL	(circonstanciel)	<i>faire</i> +	<i>face, l'objet, obstacle, partie, usage</i>

On remarque d'emblée une correspondance assez systématique entre le type de procès et la présence ou absence d'un article devant le complément de portée. Par exemple, avec le défini *faire* + *les* (41 occurrences), il s'agit toujours de procès matériels exprimant des mesures techniques :

13. il n'est pas nécessaire de conditionner les spécimens ni de **faire les analyses** dans une atmosphère ...
14. le nombre de points où il y a lieu de **faire les prélèvements** sera déterminé en conformité avec la règle...

Quand il s'agit de l'indéfini, *faire* + *des* (201 dans le corpus), les compléments expriment plus souvent des procès mentaux ou communicatifs :

15. la Commission peut **faire des commentaires** et, le cas échéant, présenter des propositions au comité...
16. La Commission peut **faire des suggestions** aux États membres en ce qui concerne la coordination ...

Mais les emplois sans article sont les plus fréquents et les plus variés. Pour la plupart, ce sont des prédicateurs complexes (= locutions verbales), souvent transitifs, c'est-à-dire suivis par un complément indirect. Certaines constructions expriment une relation métaphorique entre deux référents :

17. Le comité **fait fonction de comité de gestion** selon la procédure prévue à l'article 47, paragraphe 3...
18. La couverture des risques peut **faire partie des activités** tant de sociétés d'assurance vie que de sociétés...

Une autre série exprime la façon dont on réagit à des faits, suivi par la proposition *à*:

19. Afin de **faire face à ces difficultés**, il y a lieu d'autoriser la Commission à adopter des mesures transitoires,
20. La présente disposition **ne fait pas obstacle à ce que** lesdites mentions soient indiquées en plusieurs lang

Enfin, un troisième groupe, le plus varié, exprime la façon dont on accepte ou applique une procédure administrative, suivie par la préposition *de* :

21. ... il n'est pas **fait application de cette règle** lorsque l'intéressé bénéficie de prestations de même...
22. Le procès-verbal d'essai **fait état de toutes les données nécessaires**, notamment de celles qui ont servi à..

On peut comparer ces emplois aux constructions que l'on peut trouver dans un corpus littéraire ou journalistique. Il s'agit plus souvent de procès comportementaux introduisant un complément indirect verbal (ce qui exprime ainsi le procès principal de la proposition):

23. Charles Pasqua a **fait mine de se réinstaller** dans le combat de la présidentielle en faisant ...
24. ce prince trouva le moyen de voir plusieurs fois Mme de Clèves en **faisant semblant de chercher** son mari

Enfin, un des emplois les plus intéressants, certainement les plus fréquents dans ce corpus, concerne *faire l'objet de* (plus de 1000 occurrences). Il s'agit, comme nous avons vu avec *faire partie* et *faire obstacle*, d'un procès relationnel construit autour d'une métaphore spatiale. Dans ce cas, le sujet est toujours la cible d'un procès matériel ou administratif exprimé par le complément indirect :

25. le dessin ou modèle qui **fait l'objet d'une demande** de protection ne répond pas à la définition de l'article
26. Chaque État accorde aux expéditeurs dont les envois de sperme ont **fait l'objet des mesures** prévues à l'article 6 paragraphe 2 le droit d'obtenir, avant que d'autres mesures...

Quand on compare ces emplois à *faire l'objet de* dans le corpus journalistique *Le Monde*, (180 occurrences), le complément exprime plus souvent un désaccord ou un conflit :

27. L'idée qu'un écosystème est d'autant plus productif qu'il est diversifié a **fait l'objet de nombreuses controverses**.
28. une autre solution pourrait **faire l'objet d'un débat houleux**.

En somme, comment rendre compte de ces constructions dans une perspective sémiotique? Toutes les expressions que nous avons identifiées ici sont des signes complexes. Ces signes ont la particularité d'avoir une forme stable qui sert de charnière, ou de **pivot**. Dans tous ces exemples, le verbe *faire* constitue un pivot verbal, dont la première fonction est de permettre la construction d'un prédicat, et la deuxième est d'exprimer une métaphore matérielle de création (cette signification correspond à la valeur du verbe en tant que signe simple). En même temps, ce signe complexe est associé, au moins dans notre corpus, à deux **paradigmes**, des familles d'expressions contrastives qui constituent un domaine sémantique cohésif. La plupart des expressions construites autour de *faire* servent à exprimer une métaphore impersonnelle, comme *faire l'objet de*. Un deuxième groupe, dont *faire un rapport* est un exemple typique, s'est spécialisé dans l'expression indirecte de la communication ou du traitement d'informations, associée à des compléments de portée matérielle ou mentale.

5. Conclusion

Dans la première partie de ce texte, j'ai argumenté que les grammairiens formalistes, notamment les générativistes et les adeptes de la théorie des opérations énonciatives (TOE), tentent

d'expliquer les différentes propriétés des expressions verbo-nominales (VN) en supposant que tous ces énoncés sont des dérivations décompactées d'une seule proposition profonde. Pire, les tenants du lexique-grammaire ne tentent aucune explication, se contentant de constituer des listes de verbes supports sur la base de critères formels. A la différence de ces 'taxidermistes', j'ai souligné ici que les propriétés différentes de ces expressions peuvent être expliquées très simplement en se référant à des critères sémantiques, notamment à la correspondance entre l'intégration du nom dans le groupe verbal et le degré d'autonomie référentielle du N, du V ou de la construction VN comme un ensemble. Enfin, j'ai pris soin de contrer ici l'idée que le 'verbe léger' est redondant dans ces constructions. Dans tous les cas, le verbe constitue le **pivot** principal dans l'échafaudage syntaxique de la construction, et contribue métaphoriquement à sa valeur sémantique. Il n'y a pas donc lieu de postuler une sous-catégorie de verbes légers, tout comme il n'y a pas lieu de penser que seuls les prédicateurs fréquents, ou polyvalents, sont les seuls à prendre des compléments de portée. Nous avons vu que la portée peut aussi quantifier des verbes 'pleins', comme dans *boire un coup, jouer le jeu, peser cent kilos*.

Dans la deuxième partie de cet article, j'ai présenté une analyse unifiée des constructions VN. Toutes ces constructions appartiennent à un continuum qui s'étend des prédicateurs simples (*faire*) ou complexes (*faire faillite*), jusqu'aux prédicats complexes de tous genres (*faire un rapport, faire un gâteau*). Les constructions VN ont ainsi des structures syntaxiques différentes, mais elles ont un dénominateur sémantique commun, la **portée**. La portée est un rôle sémantique qui permet de distinguer les signes complexes, où le nom contribue à l'expression du procès (*faire faillite, faire un rapport*), des expressions 'discursives', où les signes sont plus autonomes, notamment la séquence prédicateur + complément effectué (*faire un gâteau*). Dans un corpus de textes administratifs, nous avons vu que les constructions *faire* + (extension verbale) et *faire* + (complément nominal) constituent deux signes complexes avec des contextes d'emploi assez distincts. J'espère avoir démontré ainsi que la phraséologie de ces expressions n'est pas prévisible hors contexte, et que l'analyse de corpus est donc une étape essentielle dans l'identification des caractéristiques paradigmatiques de ces expressions.

Enfin, il est important de souligner que la portée représente un moyen extrêmement productif de créer des formes verbales. Ce processus néologique, loin d'être une machine à générer des synonymes stylistiques, sert plutôt à exprimer des procès métaphoriquement hybrides (*faire un rapport* équivaut à une activité, vue dans son ensemble), ainsi qu'à créer des référents nominaux qui peuvent devenir des participants dans l'univers du texte (*un rapport* équivaut à un produit du verbe *faire*). Naturellement, ce genre de nominalisation a le même effet que le passif : les expressions comme *cette activité doit faire l'objet d'une procédure* ajoutent à la nature impersonnelle du discours, puisque les participants ne sont plus visibles. Cette opacité explique sans doute pourquoi les expressions de ce genre ont connu un tel succès dans le discours technocratique contemporain.

Références

- Allerton, David, 2002. *Stretched Verb Constructions in English*, London, Routledge.
- Banks, David, 2000. 'The Range of Range: A transitivity problem for systemic linguistics', *Anglophonia*, 8, 195-206.
- Beedham, Chris, 2005. *Language and Meaning: The Structural Creation of Reality*. Amsterdam, Benjamins.
- Bolinger, Dwight, 1968. *Aspects of Language*, New York, Harcourt Brace.
- Celle, Agnès, 2004. 'Constructions verbo-nominales atéliques et types de procès', Gournay L. & J-M Merle (éds): *Contrastes*, Paris, Ophrys, 87-100.
- Cotte, Pierre, 1998. 'Have n'est pas un verbe d'action : l'hypothèse de la réélaboration', Rousseau, A. (éd): *La Transitivity*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 415-439.
- Culioli, Antoine, 1999. *Pour une linguistique de l'énonciation*, Paris, Gap, Ophrys.
- Di Sciullo, A-M & Rosen, S.T., 1991. 'Constructions à prédicats légers et quasi-légers', *Revue québécoise de linguistique*, 20:1,13-37.

- Gledhill, Chris, 1999. 'Towards a description of English and French phraseology'. In C. Beedham (ed.) *Langue and Parole in Synchronic and Diachronic Perspective*. Oxford: Pergamon. pp221-37.
- Gledhill, Chris, 2005. 'Problems of Adverbial Placement in Learner English and the British National Corpus.' In Allerton, D.J., Tschirhold, Cornelia and Wieser, Judith (eds.) *Linguistics, Language Learning and Language Teaching*. (ICSELL 10.) Basel, Schwabe. pp85-104.
- Gledhill Chris, (à paraître). 'Vers une analyse systémique des locutions verbales, constructions verbo-nominales et autres prédicats complexes,' Banks, D (éd.) *La Linguistique systémique fonctionnelle et la langue française*. ERLA, Brest, Université de Bretagne Occidentale.
- Gledhill, C et Frath, P. (à paraître). 'Qu'est-ce qu'une unité phraséologique?' in Bolly C., Klein J.R., Lamiroy B. (éds), *Actes du Colloque Phraséologie 2005*, 13-15 oct. 2005, Centre for English Corpus Linguistics, Université de Louvain, Louvain-la-neuve.
- Gledhill, C et Frath, P., 2007, 'Collocation, phrasème, dénomination : vers une théorie de la créativité phraséologique', in *La Linguistique*, 43/1, 65-90.
- Giry-Schneider, Jacqueline, 1987. *Les prédicats nominaux en français. Les phrases simples à verbe support*. Genève, Droz.
- Goldberg A. (1995) *A Construction Grammar Approach to Argument Structure*, Chicago, University of Chicago Press.
- Gougenheim, Georges, 1970. 'L'objet interne et les catégories sémantiques des verbes intransitifs', *Etudes de grammaire et de vocabulaire français*, Paris, A. et J. Picard, 170-184.
- Grimshaw, J. & Mester, A., 1988. 'Light Verbs and θ -Marking', *Linguistic Inquiry*, 19, 205-232.
- Gross, Gaston, 1989. *Les constructions converses du français*, Genève, Droz.
- Gross, Gaston, 2005. 'Introduction,' et 'Pour une Beschrelle des prédicats nominaux,' Gross, G. et Pontonx, S. de (éds.) *Linguisticae Investigationes*, (Fascicule spécial : *Verbes supports : Nouvel état des lieux*), 27/2: 167-169, 343-358.
- Halliday, Michael, 1985. *An Introduction to Functional Grammar*. London, Arnold.
- Halliday, M., & Matthiessen, M., 2004. *An Introduction to Functional Grammar*, 3rd Edition, London, Arnold.
- Hunston, S., & Francis, G., 2000, *Pattern Grammar - A Corpus-Driven Approach to the Lexical Grammar of English*, Amsterdam, John Benjamins.
- Kearns, Kate, 1989. 'Predicate Nominals in Complex Predicates', *MIT Working Papers in Linguistics*, 10, 123-134.
- Larjavaraa, Meri, 1997. 'A quoi sert l'objet interne?', *Travaux de linguistique: Revue internationale de linguistique française*, 35, 79-88.
- Massam, Diane, 1990. 'Cognate Objects as Thematic Objects', *Canadian Journal of Linguistics*, 35:2, 161-190.
- Pottelberge, Jeroen van, 2000. 'Light Verb Constructions: What they Are and What they are Not', *Logos and Language*, 1:2, 17-33.
- Schmid, Anne-Marie, 1989. 'Remarques sur la sémantique de quelques lexies complexes à base de *mettre*', Gréciano, G. (éd.): *Phraséologie contrastive*, Actes du colloque 'Europhras', Strasbourg, 12-16 mai 1988 : 337-347.
- Sinclair, John, 1991. *Corpus, Concordance, Collocation*, Oxford, Oxford University Press.
- Tobin, Yishai, 1990. *Semiotics and Linguistics*, London, Longman.
- Vivès, Robert, 1984. 'L'Aspect dans les constructions nominales prédicatives: *avoir, prendre*, verbe support et extension aspectuelle', *Linguisticae Investigationes*, 3:1, 161-185.
- Wierzbicka, Anna, 1982. 'Why can you Have a Drink when you can't Have an Eat?', *Language*, 58, 753-799.
- Wilmet, Marc, 2003. *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot.